



Avesnes-le-Comte

ACTUALITES
Juillet 2019

EL'FETE
D'AVESNES

26 au 29

Juillet
2019

Les

Olympiades



Ville jumelée avec Livernon



Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi mardi jeudi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Mercredi de 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Samedi de 9h00 à 12h00
03.21.60.67.00

MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 14h00 à 17h30
Mercredi : de 09h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Samedi : de 14h00 à 17h30
03.21.58.04.98

PERMANENCES :

M. le Maire reçoit les lundis de 10h à 12h sur rendez-vous les autres jours
Martial LAPOTRE, 1er adjoint reçoit le mercredi de 17h15 à 19h15
Manuella GOMES, 2ème adjointe reçoit le samedi de 10h00 à 12h00
03.21.60.67.00

Recherches généalogiques

1^{er} et 3^{ème} lundi du mois de 14h à 17h
Bibliothèque André Biguet

Conciliateur de justice :

Monsieur Hubert VICTOR, conciliateur de justice vous reçoit sur rendez-vous chaque 3ème mardi du mois de 14h à 16h30 en mairie. 06.82.65.71.52

M.D.S de l'Arrageois

Madame Rudi, responsable territoriale solidarités
24 Grand rue - 62810 Avesnes le Comte
03.21.16.10.30

Consultation PMI

3^{ème} Lundi du mois de 9h00 à 12h00, renseignement au 03/21/03/44/22

En mairie annexe :

6 Rue de la Poste

A.T.P.C (Association Tutélaire du Pas-de-calais)

le 1er vendredi du mois après-midi

France victimes : 0321716200



En direct avec votre Maire



Au début du printemps, comme chaque année, le Directeur Général et ses services ont élaboré, avec moi et sous ma responsabilité, un budget équilibré en recettes et en dépenses qui a reçu l'aval de la receveuse des finances publiques.

Le budget communal, en section de fonctionnement et en section d'investissement, présenté au conseil municipal, le 12 Avril, n'a pas recueilli l'unanimité des élus. Ont voté pour : La majorité qui m'entoure plus deux élus!

Le budget, affecté à la section d'investissement, est encore très important pour cette dernière année du mandat municipal au cours duquel vous aurez pu constater de

nouveaux changements dans notre commune, notamment s'agissant de réduire les risques d'accidents en limitant la vitesse à 30Km heure dans la Grand'Rue, et en assurant la sécurité des piétons.

En même temps, nous avons essayé, par des mesures adaptées, de rendre l'accès, aux commerces locaux, plus facile, permettant aux nombreux visiteurs de faire leurs courses, en étant quasi assurés de trouver un stationnement libre à proximité.

Certes, le stationnement réglementé n'est pas toujours respecté, y compris d'ailleurs par certains commerçants qui laissent leurs véhicules en face de leur magasin, de nombreuses heures, alors que l'autorisation de stationner en zone bleue est limitée à 30mn.

La rue de Barly, que nous n'avons pas pu mettre en sens unique, comme cela avait été préconisé par le département, a bénéficié ces derniers jours de travaux de signalisation modifiant les priorités pour la rendre un peu plus sécurisée, notamment vis-à-vis des enfants qui empruntent cette voie pour se rendre à l'école ou au collège. En même temps, la limitation de vitesse est, elle, ramenée à 30 Km heure au lieu de 50.

Un autre investissement important va être, enfin, consacré à l'Eglise. La vétusté de l'installation électrique est telle, que nous avons dû la faire constater par un architecte du patrimoine qui a rendu son diagnostic récemment (coût 9.000€) confirmant la nécessité de procéder rapidement à sa réfection totale. Une ligne budgétaire de 80.000€ est prévue au budget 2019. j'espère que les travaux seront effectués d'ici la fin de l'année, à la suite, nous solutionnerons le problème du chauffage pour lequel nous devons nous soumettre à une décision de l'architecte des bâtiments de France et celle plus importante encore, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

D'autres travaux sont en cours ou vont être entrepris dans les mois qui viennent salle Léo Lagrange et ses annexes pour les mettre aux normes énergétiques, c'est encore un budget conséquent qu'il faut y consacrer pour obtenir les meilleures performances liées aux contraintes d'aujourd'hui.

Vous pouvez constater que l'équipe qui m'entoure ne chôme pas. L'investissement consacré tout au long du mandat dépasse les 1.700.000€ et que petit à petit, sans souscrire de nouveaux emprunts, nous aurons mis aux normes nos bâtiments, répondu aux engagements pris pendant la campagne et réduit notre endettement, qui ne représente plus qu'un ratio égal à 3,3 ans.

Il faudra, ensuite, poursuivre la réfection de la voirie qui mérite aussi notre attention. Le budget à y consacrer sera conséquent mais nécessaire pour assurer la sécurité des personnes.

Il me reste à vous souhaiter une bonne fête d'Avesnes, en vous invitant à y participer le plus possible pour répondre au programme élaboré par les associations participantes.

A toutes et à tous, petits et grands, actifs et retraités je vous souhaite de passer de

Bonnes vacances d'été.

Le Maire, Albert DECOIN

Directeur de la publication
Albert DECOIN

Conception et réalisation
Synergie communication



Vie Pratique

Brûlage a l'air libre

La circulaire N° DEVR 1115467C du 18 Novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre, des déchets verts, des branchages et de tout matériau combustible, et présente les modalités de gestion de cette pratique.

Le règlement sanitaire départemental prévoit cependant la possibilité, par le Préfet, de déroger à cette règle, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Les critères à retenir pour déroger à la règle d'interdiction regroupent, en particulier, la localisation et la période de brûlage des déchets en fonction de l'existence d'un système de collecte de déchets ou celle de l'existence ou non d'une déchetterie. Ainsi donc, il est expressément interdit de brûler des déchets en ville. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la loi et passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent, par ailleurs, engager une responsabilité de l'auteur **du brûlage pour nuisances olfactives**.



Poubelles

Le dépôt permanent des poubelles sur la voie publique (trottoirs et chaussées) est interdit en dehors des jours de collecte.

Le ramassage des ordures ménagères est fixé certains jours de la semaine, dans une tranche horaire. Rapprochez-vous de votre Mairie ou des services du SMAV pour prendre connaissance du règlement. Si vous faites abstraction de cette interdiction, sachez que des sanctions existent.

Parallèlement à cela, si vous laissez votre bac à ordures ménagères en permanence dans la rue ou sur le trottoir ou devant chez vous, vous êtes susceptibles d'être verbalisés.

Il est bon à savoir qu'en cas d'amende, si vous la réglez immédiatement ou dans un délai de 45 jours, suivant la constatation de l'infraction, il vous en coûtera 68€, au-delà de ce délai l'amende sera de 180€ et peut aller jusqu'à 750 € pour les réfractaires. (Articles R 633-6 et R 644-2 du code pénal)

N'attendez donc pas d'être verbalisé pour respecter la réglementation et surtout n'encombrez pas les trottoirs ou la chaussée avec des poubelles disgracieuses. Elles sont, par ailleurs, des obstacles dangereux pour les piétons, les mamans avec une voiture d'enfant ou encore les personnes à mobilité réduite. De plus, elles nuisent au bien vivre ensemble et à l'environnement.





Actualités

Fête du 14 juillet 2019

A l'occasion de la fête nationale, Monsieur le Maire et les membres du Conseil Municipal seront très heureux de vous accueillir pour une journée de souvenir et de fraternité.

Le programme :

- 10h30 : Rassemblement place Louis MEXANDEAU
- 10h45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- 11h00 : Défilé
- 11h30 : Réception au stade Jean SEBERT
- 12h00 : Repas champêtre

5 € par adulte et 2.5 € pour les enfants.

Réservation obligatoire en mairie
avant le 09 juillet 2019
03 21 60 67 00

A partir de 14h00 : structures gonflables, barbe à papa, buvette,
et dès 17h lâcher de ballons

14 juillet 2019

AVESNES LE COMTE

PROGRAMME

- 10h30 : Rassemblement place Louis MEXANDEAU
- 10h45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
- 11h00 : Défilé jusqu'au stade Jean SEBERT et réception
- 12h00 : Repas champêtre 5€/adulte 2.50€/enfant (-de 10 ans)
- Réservation obligatoire en mairie avant le 09 juillet 2019
- Dès 14h00 : Structures gonflables, barbe à papa,...
- à partir de 17h : Lâcher de ballons

Salon de la moto

Le ternois moto club et l'auto-école avesnoise fcr organisent le 7 juillet 2019 le 1er salon de moto et véhicules anciens « Meca show » à Avesnes-le-Comte. La manifestation se déroulera devant l'auto-école FCR au 923 rue de Frévent.

Au programme

- 10 h : Ouverture du salon
- 10 h 30 : Démonstration de trial
- 11 h : Stunt avec gaz à fond et son équipe
- 12 h : Concert cixxc rock tribute band
- 13 h 15 : Stunt avec gaz à fond et son équipe
- 13 h 45 : Démonstration de trial
- 14 h 30 : Spectacle Jeffy & Emy stars
- 15 h : concert cixxc rock tribute band
- 15 h 45 : tirage tombola
- 16 h : démonstration de trial
- 16 h 30 : Stunt avec gaz à fond et son équipe

DIMANCHE 7 JUILLET 2019

Meca Show

AVESNES LE COMTE

Stunt, démonstrations motos diverses

Expo motos & voitures anciennes

Divers stands Restauration

Concert Animations Jeux enfants

10h entrée GRATUITE 17h en continu

ATTENTION ! BON A GAGNER D'UNE VALEUR DE 500€

VALABLE POUR UN PERMIS AUTO MOTO OU REMORQUE CHEZ FCR SUCCEED

Nom : Prénom :

Tél : Email :

à déposer dans l'urne au bar, tirage au sort sur place en fin de salon

ORGANISÉ PAR LE TMC (TERNOIS MOTO CLUB) EN PARTENARIAT AVEC L'AUTO ÉCOLE FCR SUCCEED

TMC Ternois Moto Club

FCR



Actualités

Retour sur la gestion différenciée mise en œuvre par la commune

Depuis le 1er janvier 2017, la commune a arrêté l'utilisation des produits phytos sanitaires, et cela comme l'impose la réglementation. Après deux années de gestion des espaces de manière différenciée, c'est-à-dire, dans un respect plus grand de la nature, un premier bilan s'imposait. Ce bilan a été dressé par Corentin MERVILLE, étudiant en BTS « Gestion et Protection de la Nature » dans le cadre d'un stage d'étude. Au cours de la première quinzaine du mois d'avril, Corentin a arpenté la commune et à procéder à une analyse de la gestion différenciée communale.



1er constat : La commune respecte ses obligations réglementaires. Aujourd'hui seul le cimetière est traité chimiquement contre les plantes invasives.

2ème constat : Des pistes d'amélioration sont possibles notamment y compris sur les zones dites de « prestige » comme les abords de la Mairie, le monument aux morts. La nature y reste très maîtrisée (massifs taillés régulièrement, tontes régulières...) limitant le développement de la flore et de la faune.

3ème constat : Le choix d'ensemencer les ruelles (Chemin bryas, ruelle marie, ruelle à feuilles...) est pertinent pour amener de la nature en ville mais demandera du temps (3 ans minimum)

4ème constat : La gestion différenciée des espaces dits « naturels » (plantations) est un succès avec le développement d'une faune et d'une flore nouvelles. Ainsi, un inventaire des oiseaux présents sur ces sites a été réalisé, et a permis de mettre en évidence 15 espèces différentes dont un couple de « Sittelle Torchepot » espèce classée parmi celles à surveiller en matière d'extinction.



Concert de la ducasse - Harmonie « La cécilienne »

Comme chaque été, l'harmonie d'AVESNES-LE-COMTE « La Cécilienne » vous accueillera salle Danielle MITTERRAND le dimanche 28 juillet à partir de 15h30 pour vous proposer son concert annuel (prix d'entrée unique : 5€). Celui-ci sera cette année placé sous le signe de la musique sud-américaine.



1er Vide grenier - Résidence les Pommiers

Mme Emilie SEBERT et Mme Ludivine FANCHON organisent le dimanche 07 juillet 2019 de 12h à 18h30, leur premier VIDE-GRENIER dans la résidence les Pommiers. Le principe est simple, chaque résident de la cité peut s'installer sur son terrain pour proposer à la vente divers objets. Il n'y a pas de location d'emplacements pour les extérieurs.

Pour plus d'informations vous pouvez joindre, Emilie ou Ludivine aux numéros suivants : 06 59 01 62 92.





Actualités

El fête d'AVESNES - Edition 2019

Comme chaque année, l'ensemble des forces vives de la commune vous a concocté un programme plein de surprises pour El fête d'AVESNES qui se déroulera du vendredi 26 juillet au lundi 29 juillet :

Au programme :

Vendredi 26 juillet 2019 :

Atelier CréaLude organisé par le Foyer rural Avesnois de 14h à 17h – Salle NIRDOL/2.5€ Contact FRA **06 59 24 74 83**

Inauguration de la fête d'AVESNES par un lâcher de pigeons à partir de 18h par la société colombophile d'AVESNES-LE-COMTE « l'Hirondelle » Contact **03 21 22 36 08**, suivie d'un verre de l'amitié en présence de toutes les associations et sociétés locales.

Tournoi de football au city-stade organisé par le Foyer Rural Avesnois à partir de 19h. Contact FRA **06 27 52 17 08**

Tournoi de pétanque au boulodrome organisé par la Pétanque Avesnoise à partir de 19h. Contact La Pétanque Avesnoise **06 71 04 09 39**

Samedi 27 juillet 2019 :

Tournoi de pétanque au boulodrome organisé par la Boule Avesnoise de 10h à 18h. Contact la Boule Avesnoise **03 21 59 11 88**

Atelier CréaLude organisé par le Foyer rural Avesnois de 14h à 17h – Salle NIRDOL/2.5€ Contact FRA **06 59 24 74 83**

Défilé « Le réveil en fanfare d'AVESNES » dès 8h30 organisé par le Racing Club Avesnois. Rendez-vous au stade Jean SEBERT. Contact le RCA **06 72 88 13 83**

Match de Gala « Les anciens contre les jeunes » organisé par le Racing Club Avesnois de 11h30 à 14h – Stade Jean SEBERT. Contact le RCA **06 72 88 13 83**

Vols captifs en montgolfière organisé par le FRA à l'occasion de son 20ème anniversaire. Stade Jean SEBERT de 17h à 19h. Contact FRA **06 20 97 43 03**

Repas dansant organisé par le Comité des Fêtes d'AVESNES-LE-COMTE à partir de 19h30 en partenariat avec la compagnie « Feel Live » – Salle Danielle MITTERRAND. Contact Comité des Fêtes **06 76 52 51 87**

Dimanche 28 juillet 2019 :

Initiation au Tir à l'Arc organisée par la société des Archers « Les Jeunes » de 10h à 12h sur le site de Tir à l'Arc rue d'Hauteville. Contact Les Archers : **03 21 48 47 18**

Concert de la Ducasse organisé par la Cécilienne d'AVESNES LE COMTE à partir de 15h30 – Salle Danielle MITTERRAND/5€. Contact La Cécilienne : **07 69 18 17 33**.

Apéritif Concert organisé par le comité des Fêtes d'AVESNES-LE-COMTE à partir de 18h30 – Salle Danielle MITTERRAND – Ouverture par un spectacle de danse organisé par « On danse ». Contact Comité des Fêtes **06 76 52 51 87**

Lundi 29 juillet 2019 :

Initiation au Tir à l'Arc organisée par la société des Archers « Les Jeunes » de 10h à 12h sur le site de Tir à l'Arc rue d'Hauteville. Contact Les archers : **03 21 48 47 18**

Course cycliste « Grand Prix de la Municipalité d'AVESNES-LE-COMTE » départ à 15h30 place du Marché – Remise des Prix à partir de 17h30 Salle Danielle MITTERRAND

Défilé Carnavalesque « Les Olympiades » - Rassemblement devant l'Hôtel de Ville à 20h

Incinération de Monsieur Bonhomme au stade Jean SEBERT à partir de 22h45 suivie du Feu d'artifice

Sans oublier la Foire aux manèges qui sera présente sur la place du marché tout au long des festivités...

La Poste d'AVESNES LE COMTE change d'horaires

Attention à compter d'octobre 2019, le bureau de « La Poste » d'AVESNES-LE-COMTE change d'horaires.

LA POSTE

28 RUE DE LA POSTE

62810 - AVESNES LE COMTE

Par téléphone : 36 31 (numéro non surtaxé)

Horaires d'ouverture du bureau de poste d'AVESNES-LE-COMTE :

Le mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h

Fermé le lundi



LA POSTE



Culture

Les animations de l'été !

Mercredi 03 juillet de 14h à 18h. A partir de 7 ans. Sur inscription. Atelier « fabrication de jeux en bois » dans la cour de la bergerie, proposé par « Droit de cité ».



Mardi 09 juillet de 14h à 16h30. Sur inscription.

Atelier de cuisine « Cuisinons avec la nature ! » proposé par le CPIE. Sandrine nous initiera, à comment cuisiner les plantes sauvages (orties, consoude...) sans se piquer !

Mercredi 10 juillet de 10h à 16h.

Fête du livre jeunesse (dans la cour de la BERGERIE)

Au menu : Troc pique-nique ! Venez échanger vos livres, magazines ou DVD pour la jeunesse et pique-niquons ensemble ! « L'arbre du partage » attend vos recettes, vos astuces naturelles,

vos coups de cœur littéraire... Venez les déposer et faire grandir l'arbre de la médiathèque.

Plein d'autres activités vous seront proposées : bar à histoires, création d'histoires naturelles, le héros mystère, origamis de la nature, dégustations diverses...

Mardi 16 juillet de 14h à 16h. Sur inscription.

Atelier nature « incroyables insectes végétaux ! »

Mardi 23 juillet de 14h à 16h. Sur inscription.

Atelier « viens créer ton autoportrait en petits papiers collés »

Mardi 06 août de 14h à 16h. Sur inscription.

Atelier récup' : « bijoux recyclés »

Ouverture de la médiathèque durant la période estivale

Durant la période du lundi 12 au samedi 31 août, les jours et horaires d'ouverture changent !

La médiathèque sera ouverte :

Le mercredi 14/08 de 9h à 12h

Le samedi 17/08 de 14h à 17h30

Le mercredi 21/08 de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le mercredi 28/08 de 9h à 12h

Le samedi 31/08 de 14h à 17h30



Rappel des horaires d'ouverture au public :

Le lundi de 14h à 17h30

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Le samedi de 14h à 17h30

Coups de cœur présentés par les lecteurs de la médiathèque lors de l'inauguration

« **Le journal d'Anne FRANK** » lecture proposée par Patricia.

Le Journal d'Anne Frank est le livre composé du journal intime tenu par Anne Frank, jeune fille juive allemande exilée aux Pays-Bas, lorsqu'elle se cache à Amsterdam, pendant deux ans, avec sa famille et quatre amis, au cours de l'occupation des Pays-Bas par l'Allemagne nazie. Anne Frank a reçu son journal le 12 juin 1942 et commence à l'écrire le jour même...



« **La tresse** » de Laëtitia COLOMBANI présentée par Pascale

Trois femmes, trois vies, trois continents. Une même soif de liberté. Inde. Smita est une Intouchable. Elle rêve de voir sa fille échapper à sa condition misérable et entrer à l'école. Sicile. Giulia travaille dans l'atelier de son père. Lorsqu'il est victime d'un accident, elle découvre que l'entreprise familiale est ruinée. Canada. Sarah, avocate réputée, va être promue à la tête de son cabinet quand elle apprend qu'elle est gravement malade. Smita, Giulia et Sarah refusent le sort qui leur est destiné et décident de se battre.



« **Nue, sous la lune** » de Violaine BEROT, extraits lus par Huguette

Elle a tout abandonné pour lui. Elle avait du talent, commençait à être reconnue comme sculpteur. Mais elle est devenue moins que sa servante. Insidieusement. S'est oubliée, reniée. Au début de ce roman intense, elle tente de prendre la fuite. Avec son style reconnaissable et poétique, Violaine Bérot sonde les zones profondes, obscures, de ses personnages. Et raconte cette tragédie que représente le fait de « devenir personne ».



« **Nos étoiles contraires** » de John GREEN, roman pour adolescents présenté par Aurélien

Depuis son enfance, Hazel a des problèmes respiratoires, l'obligeant à porter un tube à oxygène en permanence. Sur les conseils de sa mère, elle participe à un groupe de soutien, où elle fait la connaissance d'Augustus, qui a perdu une jambe à cause d'un cancer. Charismatique et sûr de lui, le jeune homme devient rapidement proche d'Hazel, lui montrant le bon côté des choses. Il arrive même à retrouver l'écrivain préféré de sa nouvelle amie, planifiant un voyage à Amsterdam pour le rencontrer...



La bande dessinée « **Les sisters** » de CAZENOVE & WILLIAM, série préférée de Manon

Les Sisters est une série de bandes dessinées humoristiques créée par William, co-scénarisée par Christophe Cazenove qui raconte le quotidien de deux sœurs, Wendy (l'aînée) et Marine (la cadette), inspirées par les deux filles du même nom du dessinateur William.





Développement économique

Michèle FLEURS, fidèle parmi les fidèles. Présente chaque vendredi sur le marché d'AVESNES-LE-COMTE,



Votre fleuriste, Michèle Fleurs, est installée à Monchy Le Preux, dans le département du Pas de Calais (62118). Michèle Fleurs réalise votre création florale adaptée à votre sensibilité et à votre budget. Ces végétaux, sélectionnés avec rigueur auprès de fournisseurs renommés, garantissent la longévité et la fraîcheur de nos compositions. Votre fleuriste vous propose de multiples compositions de fleurs naturelles coupées : choisissez vos fleurs ou succombez aux orchidées. Profitez des conseils avisés de votre fleuriste pour vos plantes naturelles, pour la décoration florale de votre mariage, ainsi que pour toutes vos cérémonies et fêtes. Nous apportons la créativité qui convient à toutes circonstances.

LIVRAISON DE FLEURS À DOMICILE SUR TOUTE LA FRANCE

Michèle FLEURS

Mme Michèle MARTIN

2 bis rue du Tilleul

62118 MONCHY-LE-PREUX

09.84.03.64.50 / 06.64.93.74.49 / 06.52.74.70.72



Après Paris ch'é Avesnes

La Place du Marché

En 1661, 1662 et 1664, les villes d'Avesnes Le Comte, Lens et Pernes demandent l'établissement de marchés, ils sont accordés par lettre patente du roi adressé au conseil d'Artois. Ainsi, jusque 1950, Avesnes doit son importance à ses marchés. Une place assez spacieuse et régulière porte le nom de « place du marché » ou « marché au beurre ». Elle fut longtemps aussi le « marché au blé », le « marché au filet », marché important pour l'époque où l'industrie du tissage et des apprêts des toiles et des diverses étoffes était la vie du pays. Le trafic portait sur les fils de chanvre, de lin, de laine, et y attirait beaucoup de monde. Il y avait aussi sur cette place « les halles ». Elles furent couvertes en 1378, au centre s'élevait un pilori, autour des halles se trouvaient de nombreuses hôtelleries. Pendant longtemps, il y eut à Avesnes les marchés aux bestiaux. Il occupait la place située au haut d'Avesnes qui s'appelait « le marché à bestes » (Place Méxandeau). Le 1er mai et le 25 octobre, on y amenait quantité de chevaux, de bêtes à cornes, de porcs et de moutons. Si loin que l'on peut remonter, on trouvait établi le marché hebdomadaire du mercredi (coutume de 1507).



Extrait de
« AVESNES-LE-COMTE IMMERSION AU CŒUR DES NANALS »
ouvrage disponible gratuitement en mairie.



Sport et Santé

Le compte ameli, votre espace personnel qui vous rend bien des services

Pour faciliter vos démarches de santé, l'Assurance Maladie de l'Artois vous propose de créer votre compte ameli : un espace personnel disponible 24h/24 et 7j/7. Vous pouvez emmener votre compte ameli partout avec vous grâce à l'appli disponible sur smartphone et tablette.

Pourquoi me servir du compte ameli au quotidien ?

- **Changer de Relevé d'Identité Bancaire facilement**

Lorsque vos coordonnées bancaires changent, vous pouvez signaler votre nouveau RIB à la CPAM directement dans l'appli ameli. Il n'y a plus besoin d'envoyer de papiers : les coordonnées sont mises à jour sous 48 heures.

- **Changer d'adresse postale en quelques clics**

En cas de déménagement, il était déjà possible de signaler sa nouvelle adresse à la CPAM dans le compte ameli (depuis un ordinateur). Aujourd'hui, grâce à l'appli c'est encore plus simple : les champs à remplir sont simplifiés.

- **Commander une carte Vitale sans formulaire papier**

Désormais et en quelques secondes, les parents peuvent commander la carte Vitale de leur enfant (dès 12 ans) directement dans l'appli. Il suffit de télécharger une photo d'identité et de photographier la pièce d'identité, de cliquer, et c'est fait ! Ce service est également disponible pour tous, en cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la carte Vitale. Plus besoin d'envoyer de formulaire papier.

Et depuis l'appli ameli ou depuis un ordinateur, vous pouvez toujours télécharger une attestation de droits, une attestation d'indemnités journalières et correspondre avec la CPAM par mail.

Comment ouvrir votre compte ?

1. Il vous suffit de vous connecter sur ameli.fr en cliquant sur « ouvrir mon compte » ou sur l'application ameli disponible sur smartphone et tablette et de demander un code.
2. Muni de ce code, rendez-vous sur ameli.fr ou sur l'appli ameli pour finaliser votre inscription.



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN



Sport et Santé

Pensez-y !

Toutes les associations avesnoises déclarées (loi 1901) bénéficient d'une subvention de fonctionnement de la part de la commune. A l'occasion des fêtes organisées sous le timbre des associations, n'oubliez pas de faire référence à votre commune en faisant apparaître le logo d'AVESNES-LE-COMTE sur vos affiches et flyers. Merci d'y penser !!



Calendrier des manifestations

Juillet - Août - Septembre 2019

Juillet

Dimanche 07 juillet : **1er Salon de la Moto**, véhicules anciens de 10h à 17h – rue de Frévent
Avec démonstration de Trial, Stunt avec Gaz à fond & son équipe, expo motos & voitures anciennes, concert Cixxc Rock Tribute Band, Spectacle Jeffy & Emy Stars animations jeux enfants, divers stands et restauration

Dimanche 14 juillet : **Commémoration du 14 juillet 2019** organisée par la municipalité
10h30 : Rassemblement place Louis MEXANDEAU
10h45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
11h00 : Défilé jusqu'au stade Jean SEBERT et réception
12h00 : Repas champêtre – Tarif : 5€/ adulte et 2.50€/enfant (-de 10 ans),
Réservation obligatoire en mairie avant le 09 juillet 2019
Dès 14h00 : Jeu de plein air avec des structures gonflables, barbe à papa, ...
A 17h : Lâcher de ballons

Vendredi 26, Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 juillet :

FÊTE D'AVESNES organisée par la municipalité et les associations avesnoises : Fête foraine, Créaludes, Tournoi de foot, Tournois de pétanque, Défilé, Repas dansant, Tir à l'Arc, Baptême en montgolfière, Concert de ducasse, Apéritif concert, Course cycliste, Incinération de Monsieur Bonhomme, Feu d'artifice.
Voir le programme détaillé page 4

Août

Samedi 17 et Dimanche 18 août :

BALL TRAP organisé par l'association « Le Garenne Avesnois »
ouvert à tous de 10H à 19H - route de Barly
Buvette et restauration sur place

Samedi 31 août 2019 :

Distribution des fournitures scolaires aux collégiens avesnois (offerte par la commune)
De 10h à 11h Salle du conseil de la Mairie

Septembre

Mercredi 18 septembre : réunion d'information sur les couches lavables «bébés couch'durables» organisée par le SMAV salle de expositions

Samedi 21 et dimanche 22 septembre : Journées du patrimoine programme détaillé au prêt de l'intercommunalité

Samedi 28 et dimanche 29 septembre :

1er Salon du Bien-être du chien et du chat organisé par l' Union Commerciale d'Avesnes-le-Comte - Espace Culturel Danielle MITTERRAND de 10h à 18h
Educateur comportementaliste, Communication animale, Thalasso canine, Médiation animal... Entrée gratuite



Expression des groupes minoritaires

POUR LE RENOUVEAU AVESNOIS, DYNAMISME ET SOLIDARITE

Election après élection, nous constatons comme vous une fragilisation de nos institutions et de notre démocratie.

Suite au vote des européennes, nous observons que nos concitoyens ont beaucoup plus de facilité à se diviser qu'à se rassembler. Preuves s'il en est : l'effritement régulier quasi général du nombre d'adhérents dans les associations, syndicats, partis ; la contestation des représentants à peine élus ; les attitudes de repli sur soi et la montée de l'individualisme ; ... sans compter les incivilités et dégradations de biens publics maintenant revendiquées par les plus extrêmes. Ces derniers plaident mal leur cause : la défense de leurs idées et de leurs intérêts s'en trouve plus compliquée. La perte de pouvoir d'achat pour beaucoup active et renforce les sentiments de malaise et de non-sens dans certaines discussions.

La colère exprimée par certains est aussi « mauvaise conseillère ». Cette colère est souvent à l'origine de violences et de haines parfois entre voisins. Quand le nationalisme est à l'œuvre, celles-ci se déchainent ensuite entre les peuples. Prenons garde, car le populisme nous guette et l'histoire nous a appris, que celui-ci conduit toujours les peuples dans une impasse politique et un chaos économique. Si notre pays s'est souvent illustré par son Génie ; veillons à ce qu'il ne se perde pas par manque de discipline, d'ordre ou de compréhension des enjeux locaux, nationaux et internationaux.

« Quel que soient les conditions de navigation, les capitaines sont toujours responsables de leur navire ». C'est pourquoi, tous les représentants, y compris les élus, devraient renouveler leur façon d'exercer leur mandat pour permettre aux adhérents, militants, citoyens ... de participer directement aux processus décisionnels. Les possibilités de consultations ne manquent pas : ateliers citoyens, travaux participatifs, référendums, cyber vote ... Répondons à ces attentes, en faisant preuve de pédagogie et appel à la responsabilité de chacun.

Ecoutons nous et respectons-nous afin de trouver ensemble des solutions pour l'avenir. Partageons ensemble nos idées et nos points de vue, même s'ils sont différents. Débattons et respectons les règles du vote majoritaire. La responsabilité de tous est engagée pour ré enchanter le « bien vivre ensemble » partout et contribuer au renouveau de nos institutions, de nos associations et de notre démocratie.

Avesnes le Comte, le 28 Mai 2019

Marie Jeanne CAYET, Carine LECLERCQ et Christophe DEHOUX vous souhaitent de très bonnes vacances.

DIMANCHE
7
JUILLET
2019

Meca Show

AVESNES LE COMTE



Stunt,
démonstrations
motos diverses



Expo motos
& voitures
anciennes



Divers
stands
Restauration



Concert
Animations
Jeux enfants

10h
entrée
GRATUITE
17h
en continu



ATTENTION ! BON A GAGNER D'UNE VALEUR DE 500€

VALABLE POUR UN PERMIS AUTO MOTO OU REMORQUE CHEZ FCR SUCCEED

Nom : Prénom :

Tél : Email :

(à déposer dans l'urne au bar, tirage au sort sur place en fin de salon)

ORGANISÉ PAR LE TMC (TERNOIS MOTO CLUB) EN PARTENARIAT AVEC L'AUTO ÉCOLE FCR SUCCEED

Ne pas jeter
sur la voie publique.



IPNS